



syndicat  
national des  
agents des  
douanes

## Compte rendu CAPLI n°2 Révisions des entretiens professionnels Catégorie B du 5 septembre 2017

Après lecture de la déclaration liminaire CGT, le Président a soumis à l'approbation des OS les procès-verbaux de séance du 17 mars 2017.

Les OS ont voté favorablement.

La campagne de notation 2017 des agents de catégorie B, jugés sur leur activité professionnelle de 2016, se traduit comme suit :

- ♦ 504 agents évalués
- ♦ 19 non bénéficiaires

2 agents ont été sanctionnés par une mention d'alerte

Les échelons des agents des corps douaniers de catégorie B sont désormais à durée fixe et n'offrent plus la possibilité d'avancement accéléré ou majoré, c'est pour cette raison que les recours à partir de cette année ne concernent plus que la phraséologie et l'appréciation finale.

Cette année 6 recours ont été déposés, répartis comme suit :

**Origine des recours** : 4 recours sur la DR de Dunkerque, 2 recours sur la DR de Lille,

### **RECOURS pour 3 contrôleurs principaux**

Après étude cas par cas des dossiers le président nous informe que :

- un agent bénéficiera d'une amélioration de son appréciation finale.
- un agent obtiendra une modification partielle de ses appréciations phraséologiques.
- un agent n'a pas obtenu gain de cause malgré nos arguments.

### **RECOURS pour 2 contrôleurs de 1ère classe**

Après étude cas par cas des dossiers le président nous informe que :

- un agent obtiendra une modification partielle de ses appréciations phraséologiques
- le second verra l'ensemble de son recours phraséologique accepté mais pas de modification de son appréciation finale.

## **RECOURS pour 1 contrôleur de 2ème classe**

Suite à l'intervention de la parité syndicale le président donne satisfaction au recours de l'agent sur son appréciation finale

A noter qu'un agent sanctionné par une mention d'alerte a vu son recours écarté du fait de l'absence d'introduction de recours hiérarchique préalable obligatoire.

### **VOTES pour les 3 CAPL :**

Pour l'ensemble des dossiers rejetés : **Contre**

Pour les dossiers retenus par le président : **Pour**

Pour les recours phraséologiques modifiés partiellement : **Contre avec explication de vote**

### **En conclusion :**

Le SNAD CGT constate le ressenti négatif par les agents, de l'appréciation finale « BON »

Cela s'explique par le fait que qu'il n'existe pas de mention intermédiaire entre les mentions « BON » et « MENTION D'ALERTE »

Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas publié le nom des agents concernés. Pour de plus amples renseignements ou pour de l'aide, prendre l'attache d'un des représentants SNAD CGT par mail de préférence.

**Les représentants SNAD-CGT**

**Farah HALTER DUROCHER**

**Laurent MENARD**

**Gael DENNETIERE**